



LE QUÉBEC ET L'UNESCO

UNE VISION,

UNE COMMUNAUTÉ,

DES PRIORITÉS POUR 2020-2021

Cette publication a été réalisée par
le ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site officiel du
gouvernement du Québec à [Québec.ca/gouv/ministere/relations-internationales](https://quebec.ca/gouv/ministere/relations-internationales).

Page couverture : Île d'Anticosti
© Jean Lemire

Pour plus d'information :

Direction des organisations et des forums internationaux
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
4^e étage
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5R9

Téléphone : 418 649-2400

Télécopieur : 418 649-2656

Courriel : communications@mri.gouv.qc.ca

Site Web : mrif.gouv.qc.ca

Dépôt légal – octobre 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-87923-7 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-87725-7 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2020

Mot de la ministre



© Studio Henri Inc.

L'Accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relatif à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) consacre des avancées qui le situent parmi les actes déterminants de l'histoire des relations internationales du Québec. Cette entente permet au Québec de compléter la position canadienne et de faire entendre sa voix lors des travaux, des réunions et des conférences d'une institution spécialisée du système des Nations Unies.

Cette voix est d'autant plus importante que les domaines d'action de l'UNESCO rejoignent les intérêts fondamentaux et particuliers du Québec dans ses champs de compétence. Le Québec peut ainsi exercer une véritable diplomatie d'influence au sein de cette grande organisation internationale qui regroupe 193 pays.

En 2021, le Québec célébrera les 15 ans de l'Accord et, par conséquent, de sa présence formelle à l'UNESCO au sein de la Délégation permanente du Canada. Un autre événement marquant méritera d'être souligné en 2020 : le 15^e anniversaire de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Cette convention est essentielle à la diffusion de la culture québécoise; elle l'est encore plus à l'ère numérique alors que les contenus culturels québécois doivent rivaliser avec ceux que proposent les grandes plateformes à l'échelle planétaire. Dans ce contexte, la visibilité des contenus francophones en ligne devient un enjeu pour la vitalité non seulement culturelle, mais économique du Québec. Je tiens à saluer, à cet égard, l'engagement de ma collègue Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications, qui met en avant des mesures novatrices pour accompagner nombre d'industries culturelles et de créateurs québécois dans le passage au numérique. Le Québec a tout intérêt à partager une telle expertise au sein de l'UNESCO.

Forte des progrès que nous avons accomplis au fil des années pour faire reconnaître le rôle du Québec au sein d'une organisation internationale gouvernementale, je suis heureuse de vous présenter le document *Le Québec et l'UNESCO – Une vision, une communauté, des priorités pour 2020-2021*. Vous y constaterez que, pour mener son action dans ses domaines de compétence et réaliser ses objectifs sur les enjeux qu'il juge prioritaires, le gouvernement du Québec peut compter sur une multitude de partenaires dont l'expertise est aussi riche qu'impressionnante.

Je vous en souhaite bonne lecture!

Nadine Girault

Ministre des Relations internationales et de la Francophonie
Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Mot du représentant



© Studio Henri Inc.

L'intention derrière ce document, intitulé *Le Québec et l'UNESCO – Une vision, une communauté, des priorités pour 2020-2021*, est d'expliquer la présence du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO, d'en illustrer les avantages et les retombées. Il s'agit également de faire connaître la prolifique et dynamique Communauté Québec-UNESCO, formée de l'ensemble des partenaires institutionnels et de la société civile, et de favoriser, avec elle, l'action concertée du gouvernement du Québec. L'ambition : promouvoir ce que le Québec sait faire de mieux.

Le mandat de l'UNESCO est très vaste et embrasse une multitude de sujets, d'où la nécessité de se concentrer sur ceux qui revêtent un intérêt plus particulier pour le gouvernement du Québec. Ainsi, pour les années 2020 et 2021, l'attention sera portée sur la culture et l'éducation, des priorités historiques et fondamentales, de même que sur l'éthique de l'intelligence artificielle, la promotion de la science ouverte et le processus d'inscription de l'île d'Anticosti sur la Liste du patrimoine mondial.

Certains de ces enjeux auront non seulement des répercussions sur toutes les sphères de l'activité humaine, mais également sur les économies. C'est le cas, notamment, de l'éthique de l'intelligence artificielle et de la science ouverte qui, de l'avis des scientifiques, figurent parmi les moyens pour mieux affronter une crise sanitaire de l'ampleur de la COVID-19. Par leur globalité ou leur universalité, de tels enjeux montrent également l'importance et la pertinence du multilatéralisme.

La Communauté Québec-UNESCO peut notablement contribuer à la réponse que formulent en première instance, sur l'ensemble de ces sujets, les organisations internationales. Il faudra prêter une oreille attentive à cette communauté et, surtout, reconnaître et faire valoir son expertise auprès de l'UNESCO.

Michel Bonsaint

Représentant du gouvernement du Québec
Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO

Table des matières

Une vision.....	7
Une communauté	10
Partenaires gouvernementaux	12
Commission canadienne pour l'UNESCO	12
Partenaires des réseaux de l'UNESCO au Québec.....	14
Partenaires UNESCO hors siège	19
Partenaires de la société civile	20
Des priorités	22
Culture.....	23
Éducation.....	24
Éthique de l'intelligence artificielle (IA).....	25
Promotion de la science ouverte	28
Processus d'inscription de l'île d'Anticosti sur la Liste du patrimoine mondial.....	29
15 ^e anniversaire de la Convention de 2005	30
15 ^e anniversaire de l'Accord Québec-Canada relatif à l'UNESCO	30



Liel, 6 ans

École des Amis-du-monde (Montréal), membre du Réseau québécois des écoles associées de l'UNESCO.
Liel représente ici son école de rêve.

Une vision

Créée au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, en 1945, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a pour mission de contribuer à l'édification de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel par le savoir et la coopération internationale. L'UNESCO œuvre dans les secteurs de l'éducation, des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et humaines, de la culture ainsi que de la communication et de l'information.

Pour les 193 pays qui en sont membres, l'UNESCO représente une extraordinaire plateforme d'échange et de collaboration sur les enjeux mondiaux de l'heure, tels que les changements climatiques; les menaces à l'environnement et la dégradation de la biodiversité; la portée des technologies de pointe, en particulier de l'intelligence artificielle, sur tous les aspects de la vie; les discours de haine et la montée des extrémismes; la désinformation et le déclin de la liberté de la presse; la menace pour le patrimoine culturel et la diversité des expressions culturelles; les inégalités d'accès au savoir et aux technologies; ainsi que la discrimination fondée sur le genre. Des enjeux dont les conséquences politiques, sociales, culturelles, éthiques et économiques sont indéniables, et qui se trouvent au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'Organisation des Nations Unies en 2015. L'UNESCO joue d'ailleurs un rôle central dans la mise en œuvre de ce programme; elle contribue de fait à plusieurs des 17 Objectifs de développement durable (ODD), et plus particulièrement à l'ODD relatif à l'éducation, pour lequel elle est l'agence chef de file.

Le mandat et les domaines d'action de l'UNESCO touchent directement aux compétences constitutionnelles du Québec. En vertu de l'Accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relatif à l'UNESCO,

un représentant permanent du gouvernement du Québec agit au sein de la Délégation du Canada auprès de l'Organisation. En tant qu'État fédéré, le Québec peut ainsi s'exprimer de sa propre voix, défendre ses valeurs, exposer ses positions, en complément de celles du Canada, faire valoir son expertise et partager ses bonnes pratiques tout en s'enrichissant de celles des autres.

La vision « Le Québec et l'UNESCO » s'appuie sur la prémisse suivante : la participation aux travaux de l'Organisation au sein de la Délégation du Canada représente une occasion exceptionnelle de visibilité et de rayonnement sur la scène internationale; une chance inouïe de contribuer à la réflexion globale ainsi qu'à la définition de normes internationales et d'exercer une influence positive sur des sujets qui revêtent un intérêt particulier pour le gouvernement du Québec.

Cette vision consiste à fédérer l'ensemble des partenaires gouvernementaux, des réseaux de l'UNESCO et de la société civile du Québec. Ces partenaires sont nombreux, actifs et engagés. Ils évoluent dans différents secteurs d'activité et détiennent une expertise de pointe sur des enjeux décisifs pour l'avenir de la planète et de l'humanité. Ils contribuent à l'image de marque du Québec auprès de l'UNESCO et de ses États membres, notamment ceux de la Francophonie. Ils forment en quelque sorte une communauté qu'il convient de mettre en valeur et en relation.

Pour la mise en œuvre de cette vision, comme des priorités qui en découlent, une approche communautaire et citoyenne sera privilégiée. En clair, il s'agira de faire connaître l'UNESCO au Québec, de montrer son importance et sa pertinence, d'expliquer le rôle du Québec et l'influence qu'il peut exercer; il s'agira de

mobiliser les principaux acteurs sur des questions d'intérêt, de favoriser la collaboration et le partage d'information, de valoriser leur action et de reconnaître leur contribution non seulement au rayonnement du Québec, mais à la mission de l'UNESCO.

L'Accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relatif à l'UNESCO : un accord historique, un rôle formel pour le gouvernement du Québec

Signé le 5 mai 2006, l'Accord reconnaît « que la spécificité du Québec l'amène à jouer un rôle particulier au niveau international ». Pour la première fois, il établit ainsi un rôle formel pour le Québec au sein d'une organisation du système des Nations Unies. Agissant au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO, le Québec peut compléter la position canadienne et s'y exprimer de sa propre voix.

Cette voix, c'est d'abord celle du représentant permanent du gouvernement du Québec, qui est nommé par le Conseil des ministres et dont la présence est définie par l'Accord.

Tout autre porte-parole officiel du gouvernement peut également s'y faire entendre, l'Accord précisant que le Québec est représenté « à part entière et selon son désir, au sein de toutes les délégations canadiennes, aux travaux, réunions et conférences de l'UNESCO ».

Au fil des années, ministres, députés et hauts fonctionnaires y ont pris la parole au nom du gouvernement du Québec, ce qui témoigne de l'importance accordée à l'UNESCO et aux travaux qu'elle mène.



L'UNESCO EN BREF

Date de création	16 novembre 1945.
Siège	Paris, France.
Mission	Contribuer à l'édification de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel.
5 grands programmes	Éducation; sciences exactes et naturelles; sciences sociales et humaines; culture; communication et information.
2 priorités globales	Afrique et égalité des genres.
Directrice générale	Audrey Azoulay, élue pour un mandat de quatre ans en novembre 2017, assistée d'un directeur général adjoint et de neuf sous-directeurs généraux.
Budget 2020-2021	1 329 115 300 dollars américains ¹ .
Composition	193 États membres ² .
Organes directeurs	Conférence générale (tous les États membres) : se réunit tous les deux ans; Conseil exécutif (58 États membres) : se réunit deux fois par année; Secrétariat : bras exécutif.

1. Ce budget comprend les contributions régulières des États membres, qui s'élèvent à 534,6 millions de dollars américains, les fonds extrabudgétaires que prévoit de lever l'UNESCO, les contributions mises en recouvrement ainsi que des crédits non utilisés.
2. Les États-Unis et Israël se sont officiellement retirés de l'UNESCO en 2018, en raison de l'adoption, lors de la Conférence générale de novembre 2017, de plusieurs résolutions qu'ils jugeaient « anti-israéliennes ».

Une communauté

Pour mener son action au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO, le Québec s'appuie non seulement sur quantité de partenaires gouvernementaux du Québec et du Canada, mais aussi sur la Commission canadienne pour l'UNESCO ainsi que sur des réseaux locaux de l'UNESCO et la société civile québécoise. Cette collaboration ouverte s'inscrit dans l'esprit de la mission de l'UNESCO qui, historiquement, fait une large place à la société civile.

La contribution de tous ces partenaires est indispensable; elle permet au Québec d'exercer son influence et de se positionner comme un acteur international crédible, habilité à se prononcer sur les enjeux mondiaux actuels, dans le respect de ses compétences et en conformité avec l'Accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relatif à l'UNESCO.

D'ailleurs, l'Accord prévoit que :

Le gouvernement du Québec mettra en place un mécanisme chargé de la consultation des experts québécois, tant gouvernementaux que de la société civile, sur la programmation et les travaux de l'UNESCO. Il transmettra le résultat de ces consultations au gouvernement du Canada et à la Commission canadienne pour l'UNESCO qui verront à refléter la spécificité québécoise dans les rapports transmis à l'UNESCO.

Le représentant du gouvernement du Québec a pour mandat de défendre les intérêts et d'exposer les positions de ce dernier dans les domaines d'action de l'UNESCO. Il lui revient aussi de faire valoir l'expertise ainsi que les bonnes pratiques du gouvernement et de la société civile. À cette fin, il est soutenu par une équipe responsable des affaires de l'UNESCO au ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF). Cette équipe joue un rôle de consultation et de coordination interministérielles, en plus d'assurer la liaison avec les partenaires externes appartenant à ce qu'il est convenu d'appeler la Communauté Québec-UNESCO.

COMMUNAUTÉ QUÉBEC-UNESCO



Contribuer à l'édification de la paix, à l'élimination de la pauvreté,
au développement durable et au dialogue interculturel

DÉLÉGATION PERMANENTE DU CANADA AUPRÈS DE L'UNESCO



REPRÉSENTANT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC



AFFAIRES
MONDIALES
CANADA

2006

ACCORD ENTRE
LE GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC ET
LE GOUVERNEMENT
DU CANADA
RELATIF À L'UNESCO



MINISTÈRE DES RELATIONS
INTERNATIONALES
ET DE LA FRANCOPHONIE



Le gouvernement du Québec est représenté à part entière et selon son désir au sein de toutes les délégations canadiennes aux travaux, réunions et conférences de l'UNESCO.

Lors de ces travaux, réunions et conférences, tout représentant du gouvernement du Québec a droit d'intervenir pour compléter la position canadienne et faire valoir la voix du Québec.

PARTENAIRES

PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

QUÉBEC

- Ministère de l'Éducation
- Ministère de l'Enseignement supérieur
 - Ministère de la Culture et des Communications
- Ministère de l'Économie et de l'Innovation
 - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

CANADA

- Affaires mondiales Canada
 - Patrimoine Canadien
 - Parcs Canada

PARTENAIRES DES RÉSEAUX DE L'UNESCO AU QUÉBEC

- Chaires UNESCO
- Sites du patrimoine mondial
 - Réserves de biosphère
 - Géoparc mondial UNESCO
 - Villes créatives
- Écoles associées de l'UNESCO
 - Réseau UNEVOC
- Municipalités inclusives
- Mémoire du monde

PARTENAIRES UNESCO HORS SIÈGE

- Institut de la statistique de l'UNESCO
- Organisation des villes du patrimoine mondial

PARTENAIRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Organisations non gouvernementales
- Professeurs et chercheurs
- Organismes jeunesse

PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

Ministères et organismes québécois

L'action menée par le gouvernement du Québec à l'UNESCO s'appuie d'abord sur le Comité interministériel relatif à l'UNESCO, dont le ministère des Relations internationales et de la Francophonie assure la coordination. Outre le MRIF, le ministère de l'Éducation (MEQ), le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le ministère de la Culture et des Communications³ (MCC), le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ainsi que le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) sont des membres permanents du Comité.

D'autres ministères et organismes sont ponctuellement interpellés, selon les sujets qui retiennent l'attention à l'UNESCO. L'expertise des Fonds de recherche du Québec (FRQ), par exemple, est régulièrement sollicitée, notamment sur des questions relatives à la condition des chercheurs scientifiques ainsi qu'à la science ouverte. Il en va de même de la Commission d'éthique en science et en technologie du Québec (CEST), du Secrétariat à la jeunesse (SAJ) et des Offices internationaux pour la jeunesse du Québec (LOJIQ) qui, au nom du gouvernement du Québec, peuvent participer aux travaux de l'UNESCO dans les domaines qui les intéressent et commenter certaines de ses publications.

Ministères et organismes fédéraux

Lorsqu'il s'agit de l'UNESCO, Affaires mondiales Canada (AMC) ainsi que Patrimoine canadien (PCH) et Parcs Canada représentent les principaux interlocuteurs fédéraux du gouvernement du Québec.

COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) est le trait d'union entre la société civile canadienne, les différents paliers de gouvernement au Canada et l'UNESCO. Elle agit comme un catalyseur de réflexion et d'action sur un large éventail de questions. Elle coordonne aussi la vaste majorité des activités, des réseaux et des processus de désignation de l'UNESCO au pays. La Commission regroupe quelque 200 membres, dont une bonne partie vient du Québec. Elle comprend deux organes directeurs : l'Assemblée générale annuelle et le comité exécutif, auquel siège un représentant du gouvernement du Québec. La CCUNESCO est une partenaire de premier plan, notamment pour la consultation des représentants de la société civile québécoise ainsi que pour la valorisation de leur expertise et de leur action au Canada comme à l'étranger. D'ailleurs, la Commission accorde fréquemment son patronage à des initiatives du Québec qui contribuent à faire avancer les valeurs et les priorités de l'UNESCO. Elle peut aussi aider à ce que des événements qui ont une portée internationale obtiennent le patronage de l'Organisation elle-même.

Commissions nationales pour l'UNESCO

« L'UNESCO est la seule agence des Nations Unies à disposer d'un réseau mondial d'organismes nationaux de coopération connus sous le nom de commissions nationales pour l'UNESCO.

[...] Constituées par leurs gouvernements respectifs [...], les commissions nationales agissent de façon permanente pour associer les groupes nationaux gouvernementaux et non gouvernementaux compétents en matière d'éducation, de science, de culture et de communication aux travaux de l'Organisation.

On compte actuellement dans le monde 199 commissions nationales pour l'UNESCO qui constituent une véritable famille, composée de réseaux reconnus de parties prenantes, partenaires et experts. Elles offrent un avantage comparatif à l'Organisation au sein du système des Nations Unies et jouent un rôle déterminant de lien entre les partenaires, de coordination des activités ainsi que dans le renforcement de la visibilité de l'UNESCO à l'échelon national.

Les commissions nationales jouent le rôle d'organes de consultation, de liaison et d'information, et elles mobilisent et coordonnent des partenariats avec la société civile. Ce faisant, elles apportent une contribution substantielle à la réalisation des objectifs de l'UNESCO et à l'exécution de son programme. »

Source : UNESCO.



© Fonds de recherche du Québec

Les Fonds de recherche du Québec ont signé avec la CCUNESCO une déclaration d'intention qui met en valeur la contribution des Chaires UNESCO du Québec à l'avancement des connaissances, leur unicité et leur apport considérable à l'écosystème canadien de la recherche.

Sur la photo : Sébastien Goupil, secrétaire général, Commission canadienne pour l'UNESCO, Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec, Michel Bonsaint, représentant du gouvernement du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO, Louise Poissant, directrice scientifique du Fonds de recherche du Québec – Société et culture, Magda Fusaro, rectrice de l'UQAM et Vivek Venkatesh, président des Chaires UNESCO au Canada – Octobre 2019.

PARTENAIRES DES RÉSEAUX DE L'UNESCO AU QUÉBEC⁴

Chaires UNESCO

Ce programme réunit des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui souhaitent s'associer à l'action de l'UNESCO. Pour obtenir le statut de Chaire UNESCO, ils doivent s'engager à souscrire à son programme et à contribuer à l'atteinte de ses objectifs.

Les Chaires UNESCO, qui mènent des activités de formation, de recherche, d'échange d'information et de diffusion, offrent un modèle novateur de coopération universitaire internationale et de renforcement des capacités, particulièrement en matière de relations Nord-Sud et Sud-Sud. Elles font office de laboratoires d'idées et favorisent la création de liens entre le milieu universitaire, la société civile, les collectivités locales, les chercheurs et les décideurs.

Au Québec, 17 chaires de recherche, sur un total de 28 au Canada, appartiennent à ce réseau. Les FRQ apportent leur soutien financier à 16 d'entre elles. Ensemble, ces chaires représentent une mine incroyable d'expertise à faire valoir tant à l'UNESCO qu'au Québec; elles concourent au rayonnement international du Québec et de ses établissements d'enseignement supérieur, participant ainsi à la réalisation de la Vision internationale.

4. Sources : UNESCO et CCUNESCO.

- Chaire UNESCO en communication et technologies pour le développement - Université du Québec à Montréal
- Chaire UNESCO d'étude des fondements philosophiques de la justice et de la société démocratique - Université du Québec à Montréal
- Chaire UNESCO en paysage urbain - Université de Montréal
- Chaire UNESCO de développement curriculaire - Université du Québec à Montréal
- Chaire UNESCO en analyse intégrée des systèmes marins - Université du Québec à Rimouski
- Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison - Cégep Marie-Victorin
- Chaire UNESCO en changements environnementaux à l'échelle du globe - Université du Québec à Montréal
- Chaire UNESCO Dialogues pour un avenir durable - Université McGill
- Chaire UNESCO sur les matériaux et les technologies pour la conversion, l'économie et le stockage de l'énergie - Institut national de la recherche scientifique
- Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles - Université Laval
- Chaire UNESCO en dépistage et évaluation du développement des jeunes enfants - Université du Québec à Trois-Rivières
- Chaire UNESCO en démocratie, citoyenneté mondiale et éducation transformative - Université du Québec en Outaouais
- Chaire UNESCO en transmission culturelle chez les Premiers Peuples comme dynamique de mieux-être et d'empowerment - Université du Québec à Chicoutimi
- Chaire UNESCO en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents - Université de Sherbrooke, Université Concordia, Université du Québec à Montréal
- Chaire UNESCO en système intelligent d'apprentissage repensé pour tous - Université TELUQ
- Chaire UNESCO pour la conception et la construction d'écoles solidaires et durables - Université Laval et Université Laurentienne
- Orbicom - Le Réseau international des Chaires UNESCO en communication



Arrondissement historique du Vieux-Québec



Réserve de biosphère Manicouagan-Uapishka

Sites du patrimoine mondial

Sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des lieux ou des biens culturels et naturels qui possèdent une valeur universelle exceptionnelle.

En plus d'assurer la protection de ces sites pour les générations actuelles et à venir, leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial est reconnue pour engendrer des retombées économiques importantes, en raison d'un rayonnement international et d'une affluence touristique accrus.

Une telle inscription exige des mesures de protection, de conservation et de mise en valeur des sites, notamment au moyen d'infrastructures récréotouristiques durables et responsables.

À ce jour, 1 121 sites culturels et naturels, répartis dans 67 pays, figurent sur cette liste. Le Canada en dénombre 18, dont deux se trouvent au Québec.

- [Arrondissement historique du Vieux-Québec \(Capitale-Nationale\)](#)
- [Parc national de Miguasha \(Gaspésie\)](#)

Réserves mondiales de biosphère

Les réserves mondiales de biosphère recouvrent des écosystèmes terrestres, marins et côtiers. Ces réserves sont en quelque sorte des laboratoires de développement durable, dans lesquels les communautés développent des projets favorisant la cohabitation harmonieuse des populations et de la nature. Elles jouent un rôle indispensable dans la préservation de la biodiversité, le développement économique durable, l'action pour le climat et la réconciliation. Le réseau mondial regroupe 701 réserves dans 124 pays. Le Canada en compte 18, dont quatre au Québec :

- [Réserve de biosphère du mont Saint-Hilaire \(Montréal\)](#)
- [Réserve de biosphère de Charlevoix \(Capitale-Nationale\)](#)
- [Réserve de biosphère du Lac-Saint-Pierre \(Mauricie-Centre-du-Québec\)](#)
- [Réserve de biosphère Manicouagan-Uapishka \(Côte-Nord\)](#)



Géoparc mondial UNESCO de Percé



Montréal, ville UNESCO de design

© Alexandre Choquette – Tourisme Montréal

Géoparcs mondiaux UNESCO

Les géoparcs sont des sites géologiques, archéologiques, fauniques, environnementaux, historiques, folkloriques et culturels. Ils permettent d'encourager un tourisme durable, d'éduquer et de sensibiliser les jeunes et les visiteurs à l'héritage et à l'histoire géologique du territoire, de protéger un environnement unique et de favoriser la recherche en sciences de la terre. Le Réseau rassemble 147 géoparcs dans 41 pays. Le Canada en compte cinq, dont un au Québec.

- [Géoparc mondial UNESCO de Percé \(Gaspésie\)](#)

Villes créatives

Pour les villes créatives de l'UNESCO, la créativité et les industries culturelles se trouvent au cœur de leurs plans locaux de développement. Actives à l'échelle internationale, elles forment un réseau qui couvre sept domaines : artisanat et arts populaires, arts numériques, design, film, gastronomie, littérature et musique. Quelque 246 villes dans 80 pays en font partie. Le Canada en compte trois, dont deux au Québec :

- [Québec, Ville UNESCO de littérature](#)
- [Montréal, Ville UNESCO de design](#)

Écoles associées de l'UNESCO

Le Réseau des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) est formé d'établissements scolaires qui souscrivent aux valeurs de l'UNESCO. Au moyen de projets pilotes, enseignants et élèves explorent quatre domaines d'action : l'apprentissage interculturel; l'éducation à la citoyenneté mondiale; l'éducation au développement durable et à la lutte contre les changements climatiques; ainsi que les priorités du Réseau et de l'UNESCO. Le Réseau est formé de 11 500 établissements scolaires dans 182 pays. Le Canada en compte une centaine, dont 23 au Québec. L'administration du Réseau québécois du Système des écoles associées de l'UNESCO est assurée par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) qui, à cette fin, bénéficie du soutien financier du ministère de l'Éducation.

- [Réseau québécois du Système des écoles associées de l'UNESCO](#)

Réseau UNEVOC

Le Réseau UNEVOC regroupe des établissements spécialisés dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels. Ses membres contribuent au développement de politiques et de pratiques éducatives utiles au marché du travail et encouragent l'apprentissage continu. Le réseau regroupe 290 centres UNEVOC dans 167 pays. Le Canada en compte trois, dont un au Québec.

- [Cégep de la Gaspésie et des Îles – Campus de Carleton-sur-Mer](#)

Municipalités inclusives

La Coalition internationale des villes inclusives et durables regroupe quelque 500 municipalités désireuses d'améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme et la discrimination et de partager leurs expériences. Le pendant canadien, la Coalition des municipalités inclusives, compte 82 membres, dont 17 au Québec :

- [Commission canadienne pour l'UNESCO – Coalition des municipalités inclusives](#)

Mémoire du monde

Le Programme Mémoire du monde concerne des collections et des documents dont l'UNESCO reconnaît la valeur universelle exceptionnelle. Le Registre international de la Mémoire du monde compte sept inscriptions canadiennes, dont trois du Québec, qui figurent également au Registre de la Mémoire du monde du Canada⁵ :

- [Court-métrage *Voisins de Norman McLaren*](#)
- [Le Fonds d'archives du Séminaire de Québec \(1623-1800\)](#)
- [Le Son des Français d'Amérique](#)

Sur les 19 inscriptions au Registre canadien, six autres sont québécoises :

- [Archives photographiques Notman La ville de Québec et ses environs en images \(1860-1965\)](#)
- [Les archives photographiques du fonds J. E. Livernois Ltée](#)
- [Témoins de cultures fondatrices : des livres anciens en langues autochtones \(1556-1900\)](#)
- [Fonds Canadian Pacific Railway](#)
- [Les archives des Augustines du Canada](#)
- [Selections from the Gospels in the dialect of the Inuit of Little Whale River](#) (traduction libre : Extraits des Évangiles dans le dialecte des Inuits de Petite rivière de la Baleine)

PARTENAIRES UNESCO HORS SIÈGE

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

Établi à Montréal depuis 1985, l'Institut est un organe de l'UNESCO. Il est la source officielle et fiable de données comparables, à l'échelle internationale, sur l'éducation, la science, la culture et la communication. L'ISU bénéficie du soutien financier du gouvernement du Québec en vertu de la Politique d'accueil des organisations internationales.

Organisation des villes du patrimoine mondial

Le Secrétariat général de l'[Organisation des villes du patrimoine mondial](#) (OVPM) est établi à Québec depuis 1993. Il s'appuie sur un réseau de huit secrétariats régionaux.

L'OVPM a pour mission d'aider les villes qui en sont membres à adapter et à perfectionner leur mode de gestion en fonction des exigences particulières liées aux sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le réseau regroupe 238 villes, dont Québec.

Le Secrétariat général de l'OVPM reçoit un soutien financier du gouvernement du Québec en vertu de la Politique d'accueil des organisations internationales.



PARTENAIRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Sans faire partie de réseaux formels, d'autres partenaires peuvent contribuer à l'action et au rayonnement du Québec par leur expertise de pointe sur différentes questions. Ces partenaires sont notamment des organisations non gouvernementales (ONG), des professeurs et des chercheurs, des organismes jeunesse. L'UNESCO représente une tribune de choix où faire entendre leurs points de vue. Elle leur donne également accès à un réseau mondial de collaborateurs potentiels et détient un capital de crédibilité qui peut facilement rejaillir sur leurs activités ou leur organisation.

L'UNESCO représente une tribune de choix où faire entendre leurs points de vue. Elle leur donne également accès à un réseau mondial de collaborateurs potentiels et détient un capital de crédibilité qui peut facilement rejaillir sur leurs activités ou leur organisation.

ONG partenaires de l'UNESCO

L'UNESCO établit des partenariats officiels avec des organisations non gouvernementales internationales, régionales, nationales ou locales. Ces ONG se voient ainsi conférer un statut de consultation ou d'association. Le Québec compte huit ONG partenaires de l'UNESCO :

- [Acfas](#)
- [Agence universitaire de la Francophonie](#)
- [Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires](#)
- [Centre d'étude et de coopération internationale](#)
- [Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle](#)
- [Institut international d'études administratives de Montréal](#)
- [Organisation universitaire interaméricaine](#)
- [Wapikoni mobile](#)

ONG accréditées

Des ONG sont accréditées pour assurer des fonctions consultatives auprès du Comité intergouvernemental découlant de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Au Québec, c'est le cas des sept ONG suivantes :

- [Carrefour mondial de l'accordéon](#)
- [Centre d'interprétation de la culture traditionnelle Marius-Barbeau](#)
- [Centre de valorisation du patrimoine vivant](#)
- [Conseil québécois du patrimoine vivant](#)
- [Institut Tshakapesh](#)
- [L'Association canadienne d'ethnologie et de folklore](#)
- [Les Forges de Montréal](#)

Source : UNESCO.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme de stages en organisations internationales gouvernementales (PSOIG), le gouvernement du Québec offre un appui tangible à l'UNESCO en finançant des stages de six mois pour de jeunes professionnels québécois des 2^e et de 3^e cycles universitaires. Depuis la création du programme en février 2000, plus de 50 stages ont été réalisés à l'UNESCO. Les jeunes qui en bénéficient contribuent grandement à la visibilité et à l'image de marque du Québec, dont ils deviennent pour ainsi dire des ambassadeurs. Le financement gouvernemental de ces stages est assuré par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, pour la majorité d'entre eux, et les Fonds de recherche du Québec pour ceux qui sont offerts à la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO. Dans certains cas, des partenaires externes au gouvernement du Québec, par exemple des universités, peuvent également participer au financement.



Deux jeunes Québécois témoignent

Anca C.

Stage dans le domaine du développement durable et océanographie Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO

« Dans le cadre de mon travail dans la Section des sciences océaniques, j'ai eu la chance de contribuer au *Rapport mondial sur les sciences océaniques 2020*, plus particulièrement au chapitre sur l'analyse des brevets sur les technologies océaniques.

Mon stage m'a permis de développer mes connaissances en lien avec le transfert des technologies marines par la rédaction de différentes notes sur le sujet ainsi que par une présentation effectuée devant tous mes collègues de la Commission océanographique intergouvernementale (COI).

Durant mon stage, j'ai grandement apprécié participer à la préparation et à la rédaction de documents officiels en lien avec la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable. »



Étienne Dufour

Stage dans le domaine de la diversité sexuelle, éducation et santé Secteur de l'éducation de l'UNESCO

« Les six mois que j'ai passés à la Maison de l'UNESCO à Paris ont été les plus formateurs de ma vie. Je me suis senti très privilégié de pouvoir observer de l'intérieur les rouages et les mécanismes d'une organisation aussi importante.

J'ai participé à l'organisation d'un forum international sur l'inclusion et l'équité en éducation, notamment en planifiant la participation de jeunes personnes qui militent pour faire accepter la diversité sexuelle ou de genre dans leur milieu. C'était la première fois que la question LGBTI était ainsi soulevée dans ce genre d'événement, coorganisé par l'UNESCO et le ministère de l'Éducation de la Colombie, et je suis fier d'avoir pu y prendre part. »



Des priorités

Historiquement, le gouvernement du Québec s'est concentré, à l'UNESCO, sur deux grandes priorités : la culture, reconnue comme l'un des fondements de son action internationale, et l'éducation, une compétence exclusive. Le ministère de la Culture et des Communications ainsi que le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur jouent donc un rôle névralgique dans les affaires du gouvernement du Québec à l'UNESCO.

Le représentant du gouvernement du Québec, de concert avec la Délégation permanente du Canada et le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, dont il relève, suit également l'ensemble des travaux que mène l'UNESCO dans les autres secteurs. L'objectif est d'évaluer les enjeux que représentent, pour le Québec, les orientations ainsi que les projets de l'Organisation, de relever les occasions de collaboration et d'en informer aussi bien les autorités que les partenaires.

Pour les années 2020 et 2021, ce sont l'éthique de l'intelligence artificielle, la promotion de la science ouverte et le processus d'inscription de l'île d'Anticosti sur la Liste du patrimoine mondial qui, en plus de la culture et de l'éducation, retiendront principalement l'attention.

S'ajoutent deux priorités événementielles : le 15^e anniversaire de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, en 2020, et le 15^e anniversaire de l'Accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relatif à l'UNESCO, en 2021.



Québec – Place de l'UNESCO

Affirmation du rôle de chef de file du Québec dans le domaine de la diversité des expressions culturelles



En culture, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (Convention de 2005) constitue la priorité du gouvernement du Québec, qui participe toujours aussi activement à l'ensemble des travaux de cette convention. Dans un contexte où les accords de commerce internationaux tendent à remettre en question le soutien des États à la culture, le Québec a joué un rôle de premier plan dans le processus ayant mené à l'adoption, le 20 octobre 2005, de cette convention. Il s'y est déclaré lié par décret dès novembre 2005, à la suite de l'approbation unanime de l'Assemblée nationale du Québec. Il est ainsi devenu le premier gouvernement au monde à approuver la Convention de 2005. C'est sans compter l'apport d'une société civile dynamique au Québec et au Canada, à travers la Coalition pour la diversité des expressions culturelles, qui s'est mobilisée énergiquement en faveur de l'adoption et la ratification de la Convention et qui suit encore de près aujourd'hui sa mise en œuvre.

Depuis l'adoption de cet instrument, il y a 15 ans, le passage accéléré au numérique a radicalement changé les modes de création, de diffusion et de consommation culturelles. L'accès à la culture et, pour nombre de créateurs, la manière de la produire et d'en vivre s'en trouvent profondément altérés. Les Parties à la Convention ont pris acte de cette transformation en adoptant, en 2017, des directives opérationnelles qui en guident la mise en œuvre dans l'environnement numérique. La Convention demeure toujours aussi pertinente et actuelle; les Parties cherchent ainsi à s'inspirer des meilleures pratiques afin de relever les enjeux culturels et économiques soulevés par le numérique.

Dans le contexte où les géants du Web accaparent présentement la plupart des usages culturels en ligne, le défi est d'assurer qu'une diversité de contenus culturels puisse tout de même être découverte en ligne. La découvrabilité des contenus culturels peut être augmentée par des mesures comme la mise en place de diverses formes de régulation visant la présence ou la mise en avant de catégories de contenus ou, encore, l'affinement des métadonnées, ces données qui, invisibles pour l'internaute, sont associées à un contenu pour le rendre plus facilement détectable en ligne.

Le gouvernement du Québec maintient son leadership dans le dossier de la Convention en partageant ses bonnes pratiques en matière de numérique, notamment sur la base de son Plan culturel numérique et des résultats découlant de la Mission franco-québécoise sur la découvrabilité en ligne des contenus culturels francophones. Cet enjeu est vital, non seulement pour la diffusion de la culture québécoise dans l'environnement numérique, mais également pour la viabilité d'une diversité d'industries culturelles.

Le Québec compte en outre dans ses priorités relatives à la Convention de 2005 sa promotion dans d'autres enceintes internationales, y compris dans les enceintes commerciales, de même que la coopération internationale.

Éducation

Rayonnement, visibilité et partage des bonnes pratiques du Québec dans un domaine de compétence exclusif



Parce qu'elle contribue à l'éradication de la pauvreté, favorise la paix et assure l'égalité entre les peuples et les individus, l'éducation se trouve au cœur de toutes les activités de l'UNESCO. Il s'agit en outre du secteur le mieux doté de l'Organisation : elle mobilise en effet la plus grande part de ses ressources budgétaires.

Pour le gouvernement du Québec, qui détient la compétence exclusive de l'éducation sur son territoire, ce secteur offre une multitude d'occasions de rayonnement, de visibilité et de collaboration.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a régulièrement participé aux travaux de la Conférence générale en éducation. Depuis 2009, plusieurs ministres y ont pris la parole sur des sujets d'intérêt. Le gouvernement du Québec s'est particulièrement engagé dans le processus

d'élaboration de la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur et du cadre d'action Éducation 2030. Il a pris une part active aux réunions intergouvernementales consacrées à la négociation du texte de la Convention tout comme aux consultations régionales Europe et Amérique du Nord sur la définition et la mise en œuvre du cadre d'action. Son attention s'est aussi portée sur la violence en milieu scolaire, la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation et l'éducation des adultes. De plus, il a contribué à plusieurs rapports sur la mise en œuvre d'instruments normatifs et commenté différents projets de décision relevant du secteur de l'éducation. Il est également appelé à participer à la réflexion globale sur divers enjeux liés à l'éducation du 21^e siècle, notamment en partageant ses bonnes pratiques.

Éthique de l'intelligence artificielle (IA)

Mise en valeur de l'écosystème québécois aux fins de l'élaboration du tout premier instrument normatif international en IA



L'essor de l'intelligence artificielle est fulgurant. Grâce aux progrès accomplis dans ce domaine, le monde dispose maintenant de machines capables d'apprendre et d'effectuer des tâches cognitives complexes. Cette évolution technologique aura des répercussions dans toutes les sphères de l'activité humaine, dont l'éducation, la science et la culture. Aujourd'hui, les algorithmes jouent déjà un rôle important dans la sélection de l'information et des nouvelles que les citoyens consultent, la musique qu'ils écoutent et certaines des décisions qu'ils prennent.

À l'occasion de la 40^e session de la Conférence générale, en novembre 2019, les États membres de l'UNESCO ont exprimé leur soutien unanime à l'élaboration d'un instrument normatif international sur l'éthique de l'IA, sous la forme d'une recommandation⁶. Cet instrument, qui sera le premier à voir le jour au sein du système des Nations Unies, proposera des lignes directrices afin de renforcer l'élaboration et la mise en œuvre de législations, de politiques et de stratégies nationales et internationales dans le domaine de l'IA. Sa rédaction a été confiée à un groupe d'experts qui pourra notamment s'appuyer sur les résultats d'une consultation mondiale de groupes et de citoyens de divers horizons.

6. Adoptées par la Conférence générale, et bénéficiant ainsi d'une grande autorité, les recommandations visent à influencer le développement des législations et des pratiques nationales dans un secteur donné. Même si elles ne sont pas sujettes à ratification comme le sont les conventions, l'adoption de recommandations entraîne des obligations pour l'ensemble des États membres qui doivent, comme dans le cas des conventions, faire état périodiquement de leur mise en œuvre.



Écosystème québécois de l'IA

Le Québec est reconnu comme un pôle majeur de l'IA sur le plan de l'éthique et de la gouvernance. Cette renommée repose sur l'excellence des chercheurs, des organisations et des entreprises qui composent l'écosystème québécois de l'IA. Une concentration importante d'universités, d'instituts et de centres de recherche publics et privés, d'incubateurs et d'accélérateurs d'entreprises et de chefs de file mondiaux du numérique concourent également au dynamisme de ce secteur.

Parmi les fleurons de cet écosystème figure l'Institut québécois d'intelligence artificielle (Mila), établi à Montréal depuis 1993. Regroupant à lui seul des centaines de chercheurs, Mila a pour mission d'être un pôle mondial d'avancées scientifiques qui inspire l'innovation et l'essor de l'IA au bénéfice de tous. La métropole est aussi l'hôte de l'Institut de valorisation des données (IVADO), de SCALE AI — la super grappe canadienne d'IA, ainsi que du Centre d'expertise international de Montréal pour l'avancement de l'intelligence artificielle (CEIMIA), qui découle du Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle (PMIA) du G7.

En outre, l'Université Laval, à Québec, accueille depuis 2018 l'Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du numérique (OBVIA). Rassemblant plus de 160 chercheurs, l'OBVIA se veut un espace de dialogue et de réflexion pour tous les acteurs concernés par l'IA, par son développement et son utilisation. L'OBVIA vise à maximiser les effets positifs de l'IA et à en minimiser les conséquences négatives.

Devant l'importance grandissante des enjeux éthiques liés à l'utilisation de l'IA, un groupe de chercheurs de l'Université de Montréal a lancé, en collaboration avec plusieurs acteurs de l'écosystème québécois, un processus de consultation citoyenne visant à définir une gouvernance inclusive de l'IA. Le fruit de ses travaux a été dévoilé en 2018 avec la publication de la Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'IA.

En outre, les Fonds de recherche du Québec ont financé la mise sur pied de l'OBVIA et la réalisation des travaux ayant mené à la Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'IA.



Collaboration Canada-Québec en IA : le modèle de l'Accord relatif à l'UNESCO fait école

Le Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle a officiellement été lancé le 15 juin 2020. Au même moment, le Canada et le Québec annonçaient l'établissement du Centre d'expertise internationale de Montréal pour l'avancement de l'intelligence artificielle ainsi que la signature d'un protocole d'entente à cet égard.

Le Protocole d'entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec relatif au PMIA s'inspire largement de l'Accord relatif à l'UNESCO, signé par les deux ordres de gouvernement en 2006. Il permettra notamment au Québec de faire valoir l'expertise de son écosystème de l'intelligence artificielle, particulièrement dans le domaine du développement responsable de l'IA, et de s'y positionner comme pôle mondial. Le Québec pourra, au sein de la représentation canadienne, proposer des perspectives scientifiques et recommander des experts pour les groupes de travail du PMIA.

Rappelons que le PMIA, une initiative du G7 à laquelle se sont associés 19 pays, a pour but de faciliter la collaboration internationale et multipartite en regroupant des experts de l'industrie, de la société civile, des gouvernements et des universités. Son travail portera sur quatre thématiques, dont deux se trouveront sous la responsabilité du CEIMIA : l'utilisation responsable de l'IA et la gouvernance des données. Un centre d'expertise analogue, à Paris, traitera de l'avenir du travail ainsi que de l'innovation et de la commercialisation de l'IA. De plus, le PMIA examinera comment l'IA peut être mise à contribution pour répondre à la pandémie de COVID-19 et s'en relever.

Promotion de la science ouverte

Mise à contribution de l'expertise du Québec pour la définition de normes internationales en matière d'accès libre et de données ouvertes



Animée par des valeurs d'équité et de transparence, la science ouverte contribue à l'avancement des connaissances, à l'amélioration de l'utilisation de l'information scientifique au quotidien et à la démocratisation de la science. Elle tend à consolider les liens entre la science et les décisions politiques pour répondre aux besoins de la société. L'accès libre aux données scientifiques et aux résultats de recherche requiert la mobilisation de l'ensemble des acteurs du milieu, décideurs, chercheurs, innovateurs et éditeurs.

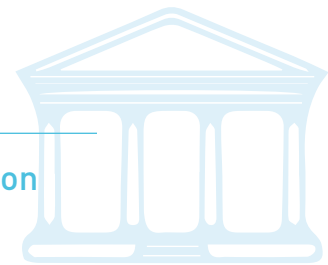
La crise sanitaire mondiale liée à la COVID-19 a fait ressortir plus que jamais l'importance de diffuser les faits scientifiques pour informer les décideurs et l'ensemble de la population. Les outils numériques nous permettent de rendre la science accessible au-delà des frontières et de lutter contre la désinformation.

Dans le cadre de la Conférence générale de novembre 2019, les États membres de l'UNESCO ont voté en faveur de l'élaboration d'un instrument normatif sur la science ouverte et entériné une feuille de route menant à l'éventuelle adoption, en 2021, d'une recommandation sur le sujet. Cet instrument vise à obtenir un consensus mondial sur les valeurs et les principes communs relatifs à l'accès libre aux données scientifiques et à proposer des mesures concrètes pour favoriser une science ouverte. De vastes consultations des États membres et d'autres acteurs de la société civile seront menées par l'UNESCO d'ici à 2021.

Le gouvernement du Québec aspire pour sa part à rendre la science plus accessible, efficiente, démocratique et transparente. À titre d'exemple, la [Politique de diffusion en libre accès des Fonds de recherche du Québec](#) exige de tous les titulaires d'octroi (chercheuses et chercheurs, étudiantes et étudiants) qu'ils donnent un libre accès à leurs publications scientifiques au plus tard 12 mois après leur parution. En ce sens, les FRQ constituent, au sein du gouvernement du Québec, une référence en matière de science ouverte : ils détiennent une expertise qui peut avantageusement être mise à contribution à l'UNESCO.

Processus d'inscription de l'île d'Anticosti sur la Liste du patrimoine mondial

Contribution aux travaux liés à la préparation et à la promotion de la candidature de l'île d'Anticosti



La désignation de site du patrimoine mondial est attribuée à des biens qui possèdent une valeur universelle exceptionnelle. À ce titre, ils sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial afin d'être protégés au bénéfice des générations actuelles et à venir.

L'île d'Anticosti est un joyau naturel mondialement reconnu pour ses fossiles, qui n'ont aucun équivalent sur la planète. Ces archives géologiques uniques témoignent d'une période représentant un jalon important dans l'histoire de la Terre, à savoir la première extinction de masse du vivant.

Depuis le 20 décembre 2017, l'île d'Anticosti figure sur la Liste indicative des sites du patrimoine mondial au Canada, une étape obligatoire et préalable à son éventuelle inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. La capacité de soumettre la candidature de l'île d'Anticosti revient au Canada, à titre de pays membre de l'UNESCO.

Un comité interministériel, auquel siègent une dizaine de ministères et d'organismes, voit à la mise en place de mesures de protection de l'île, le gouvernement du Québec s'étant engagé en ce sens. Une table des partenaires a par ailleurs été

mise sur pied pour coordonner l'ensemble des travaux entourant la protection, la gestion et la mise en valeur du site. Participent à cette table la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, des citoyens de l'île, des scientifiques, des représentants de communautés autochtones, des organismes communautaires et environnementaux ainsi que des ministères et des organismes du gouvernement du Québec. Le comité interministériel est coprésidé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le ministère des Relations internationales et de la Francophonie. Le MELCC assure également, avec la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, la coprésidence de la Table des partenaires. Son rôle est donc central.

L'inscription de l'île d'Anticosti sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO contribuerait à la visibilité et au rayonnement international du Québec ainsi qu'à son positionnement comme destination touristique de calibre mondial. Pour l'île d'Anticosti, cette reconnaissance aurait potentiellement pour effet d'augmenter l'affluence de visiteurs et de produire ainsi des retombées économiques importantes.

15^e anniversaire de la Convention de 2005

Promotion de l'importance de la
Convention de 2005 pour l'identité,
la culture et l'économie du Québec

La **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles** a fêté son 15^e anniversaire le 20 octobre 2020. Le Québec ayant joué un rôle déterminant dans l'élaboration, l'adoption et la ratification de cet instrument normatif international, il convient de marquer le coup.

15^e anniversaire de l'Accord Québec-Canada relatif à l'UNESCO

Mise en valeur de la présence et de
l'action du Québec, seul État fédéré
à bénéficier d'un accord avec un pays
membre de l'UNESCO

Le 5 mai 2021, l'**Accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relatif à l'UNESCO** aura 15 ans. L'anniversaire de cet accord historique, qui établit et pérennise la présence du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO, sera souligné de diverses manières tout au long de l'année 2021.





Réserve de biosphère de Charlevoix – Parc national des Grands-Jardins

